



Genève, le 16 avril 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat

Second tour de l'élection du Conseil d'Etat: dépôt des listes

Le délai de dépôt des listes de candidatures pour le second tour de l'élection du Conseil d'Etat est fixé au mardi 17 avril 2018 à 12 heures.

Dans ce second tour, seuls peuvent déposer une liste les partis politiques, autres associations ou groupements qui ont participé au premier tour (art.100 al.2 LEDP).

Par ailleurs, les partis ont la possibilité de présenter un nouveau candidat qui n'aurait pas participé au premier tour.

Les listes seront diffusées mardi 17 avril dans l'après-midi.